

Pourquoi les avocats portent une robe?

Le nom de la profession "avocat" est étymologiquement associé au mot latin *advocatus*, signifiant "défenseur, avoué, appelé auprès". C'est dans un premier rôle de défense des ordres religieux et intérêts citadins qu'il est connu et sommé. A la Révolution française, le mot prend son sens moderne.

Sans s'attarder plus longtemps sur l'histoire de la profession, cette précision rappelle que les Avocats faisaient partie de membres d'ordres religieux portant des tenues reconnaissables. C'est au XVIème siècle que la tenue se codifie avec plus de rigueur. Étendons la réponse à la question de l'origine du port de la robe par les avocats.

Origine de la formalisation du port de la robe

Les premiers exemples de robes d'avocat portés étaient parés de 33 boutons représentant l'âge de la mort de Jésus Christ, contre un tissu de couleur noir associé au clergé. A présent, le nombre de bouton est déterminé en fonction du statut de l'avocat portant la robe.

Le texte légal de référence

Article 3 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 concernant les professions juridiques

- "Les avocats sont des auxiliaires de justice.
- Ils prêtent serment en ces termes : "Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité".
- Ils revêtent dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires, le costume de leur profession."
(consultée et mise à jour la 1.12.19)
- Depuis, l'habit de l'avocat comprend une robe, des boutons, un rabat blanc, une épitoge, et optionnellement un noeud papillon blanc ou des gants blancs. L'épitoge par exemple, partie placée au-dessus de la toge, est volontiers associé au deuil d'un avocat célèbre. Il s'agit de Malesherbes, un des avocats du roi Louis XVI, qui passa sous la guillotine pour avoir exercé ses fonctions de défenseur des intérêts de son client.

Ainsi héritée d'une appartenance ecclésiastique plusieurs siècles auparavant, le port de la robe a été maintenu après les périodes révolutionnaires, la tenue unique étant reconnue comme garant, du moins de manière superficielle, d'une égalité des hommes et femmes face à la justice. Bien qu'aux

Etats-Unis, les avocats se présentent en tenue civile, des pays comme la Belgique, l'Italie ou le Royaume Uni pratiquent le port d'une robe.

Le texte énoncé plus haut replace le serment prêté par l'avocat ("je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité"). Lors de ce serment, l'avocat est tenu de porter la robe obligatoire et uniformisée à tous les avocats présents dans les tribunaux. Des différences malgré tout permettent de distinguer les différents corps, notamment dans le port de l'épitoge.

Le port de l'épitoge : une distinction parmi les avocats de tribunaux différents

Les magistrats du Tribunal de Grande Instance doivent porter une épitoge d'hermine et à la couleur noire. Leurs confrères présents aux Cours d'appel et Cour de cassation portent une épitoge rouge, tout comme peut l'être la couleur de leur toge réglementaire.

Pourquoi une robe d'avocat peut-elle être rouge ? Tout comme les magistrats qui étaient des ecclésiastiques, les avocats portaient une soutane sous leur long manteau. Au Moyen-Âge, la robe était déjà noire, et le port d'une robe rouge était réservé aux cérémonies ou audiences. La distinction entre les avocats et magistrats s'est donc faite par la couleur : les avocats ont renoncé au port d'une robe rouge pour être distingués des magistrats qui conservaient le port d'une robe noire.

Pourquoi les avocats portaient-ils une longue traîne ?

En signe de puissance extérieur face au peuple comme aux puissants, le port de la traîne par les avocats est sujet à plusieurs explications. L'une explique ceci par une volonté d'exprimer une indépendance lors des processions et cérémonies grâce à la distance suffisante créée entre l'avocat et ceux qui le suivent. Ce signe de dignité marqué donne lieu à une autre explication, somme toute complémentaire, rappelant que certains avocats repliaient cette traîne vers l'intérieur pour signifier leur respect et dévouement à la justice seule.

Porter la robe n'est pas une obligation limitée aux ordres judiciaires. Les universitaires ont aussi pour tradition de porter une robe, en signe extérieur d'appartenance à une corporation universitaire ou académie. Même si Sacha Guitry pensait avec esprit que "les avocats portent une robe, pour savoir mentir comme les femmes", le port de la robe, bien qu'obligatoire, permet de témoigner un souvenir des devoirs propres aux fonctions des avocats, il s'intègre dans un rituel de mise en conscience de l'opération de la justice et son service.